



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRIVÉE

23 DEC. 2010

SOUS-PRÉFET DE PONTOISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 DÉCEMBRE 2010

QUESTION N°12

OBJET : APPROBATION DU PROJET DU RÉSEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS.

Le nombre de Conseillers Municipaux étant de 39,
L'an deux mil dix, le seize du mois de décembre, à 19 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil municipal en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Parlementaire Honoraire.

PRÉSENTS : M. DELATTRE, Mme CAVECCHI, M. SALLOT, Mme LASCOT, M. CHANUDET, Mme BETIS, M. SOUIED, M. BENLARBI, Mme DODIN, M. MELKI, Mme CATUSSE, Mme BAUGÉ, M. FINCK, M. LANDRY, Mme WOZNIAK, M. JABR, Mme MOSER, M. YVARS, Mme MERCHIE, M. SANZ, Mme GONZALEZ, M. DONOT, Mme LEFÈVRE, M. SÉBAOUN, M. RAISSÉGUIER, Mme AUBOIN, M. BEN HABIB, Mme BARRIET.

ABSENTS : M. FERNANDEZ	(Pouvoir à M. YVARS)
M. VERBRUGGHE	(Pouvoir à Mme CAVECCHI)
M. HINDRÉ	(Pouvoir à M. SALLOT)
M. MONTOUT	(Pouvoir à Mme LASCOT)
Mme MICHAUT-NICOLAE	(Pouvoir à M. LANDRY)
Mme HINAUX-PAUTARD	(Pouvoir à M. MELKI)
Mme VIEILLARD-BRUMENT	(Pouvoir à M. DONOT)
Mme CHARRIERES	(Pouvoir à M. RAISSÉGUIER)
M. LANDRIOT	(Pouvoir à M. SEBAOUN)
M. DE CARLI	Absent excusé
M. BOURNONVILLE	Absent excusé

SECRÉTAIRE : M. MELKI

Le Conseil Municipal convoqué le 7 décembre 2010, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer.

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Xavier MELKI** a reçu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire et les a acceptées.



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Question n° 12 du CM du 16 décembre 2010 – page 1/1

QUESTION N°12

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2010

OBJET : APPROBATION DU PROJET DE RÉSEAU DE TRANSPORT DU GRAND PARIS.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 3 de la loi n° 2010 – 197 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

VU le dossier de consultation du public soumis par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur ce dossier,

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en considération les propositions suivantes afin d'améliorer la desserte en rocade de la Ville de Franconville :

- La création d'un arrêt du Transilien H en gare de Saint-Denis Pleyel ;
- La création d'une interconnexion du Transilien J avec le futur réseau en créant un arrêt sur la ligne verte (variante nord) sur les communes de Colombes ou de Bois-Colombes ;
- La confirmation de la connexion avec le RER C en gare de Gennevilliers ou Des Grésillons ;
- L'adoption de la variante nord de la ligne verte par le port de Gennevilliers ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Urbanisme/Environnement/réseaux » en date du 30 novembre 2010,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission « Finances » en date du 2 décembre 2010,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DONNE UN AVIS FAVORABLE au projet de réseau de transport du Grand Paris, sous réserve de prise en compte des propositions mentionnées ci-dessus, mais également celles relevant de la mise en place d'un futur Contrat de Développement Territorial, prenant en compte :

- La programmation du prolongement du tramway T2 du Pont de Bezons jusqu'au carrefour dit "des Martyrs de Chateaubriand" à l'intersection de deux départements et de trois villes permettant la jonction du RER A et de la ligne francilienne J ;
- La programmation du prolongement du tramway T8 d'Epina-sur-Seine à Cergy-Pontoise par la RD 14 ;
- La programmation à court terme de la section Sartrouville - Epina-sur-Seine de la Tangentielle Nord ;
- La programmation à court terme du TCSP Bezons – Villepinte.

DIT qu'une copie de la délibération sera communiquée à la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

TRANSMIS LE 23/12/2010
REÇU LE 23/12/2010
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LF

Pour extrait conforme,
Le Maire
Parlementaire Honoraire
Francis DELATTRE

